



# Syndicats des Finances Publiques des Alpes-Maritimes

Nice, le 9 juillet 2019

**Contacts des Syndicats :** en fin de courrier

**Objet :** situation de la DGFIP du 06

Madame, Monsieur  
Mairie de

Mesdames et Messieurs,

Depuis le début de l'année, nous avons alerté la population et les députés, en intersyndicale, pour faire état du combat que nous menons afin de maintenir la présence du service public, des missions et des emplois de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) sur les territoires. Les actions menées nationalement mais également dans les Alpes-Maritimes (blocage des sites de Cagnes/Mer, Nice Cadeï et Antibes) n'ont pas permis de faire reculer le gouvernement et son projet de démantèlement de notre administration.

C'est pourquoi nous nous adressons maintenant à vous, parce que nos craintes sont confirmées avec les plans départementaux que les directeurs ont dévoilé ces derniers jours. Et les Alpes-Maritimes ne sont pas épargnées.

Vous avez probablement été destinataire d'un courrier de Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, présentant un 1er projet de cartographie de la présence des services de la (DGFIP) sur le territoire dont vous êtes élu(e)s locaux.

Ce projet peut paraître attractif en 1ère lecture avec ses multiples « points de contacts ». Mais contrairement à ce que le gouvernement affiche, les services déconcentrés de la DGFIP vont être réduits à une portion minimaliste. Car en réalité, ce projet sacrifie une administration au cœur du fonctionnement de l'État et des collectivités locales au travers de ses missions diverses.

Voici ce qu'il adviendra effectivement, une fois la réforme menée à son terme (sachant qu'il ne s'agit qu'un début) :

- 13 trésoreries vont être supprimées dans notre département ;
- des « points de contact » vont s'y substituer ou être créés dans lesquels aucun agent de pleine compétence n'est prévu ou possible ;
- l'aide aux usagers se limitera pour l'essentiel à une assistance à la connexion sur internet et un accompagnement à des prises de rendez-vous ;
- les collectivités n'auront plus face à elles un interlocuteur qui connaît et appréhende l'intégralité de leur situation. Mais d'un côté, un conseil ponctuel, et de l'autre, un service industrialisé ;
- les services des impôts des particuliers et des professionnels vont être concentrés et ne recevront quasiment plus les contribuables que sur rendez-vous ;
- les services de publicité foncière vont fusionner et le fichier immobilier va être en partie livré aux notaires dans les prochains mois ;
- le plan cadastral risque d'être transféré à l'IGN sans autre forme de procès.

**Vous connaissez l'importance et le rôle social des services publics dans les territoires. Aussi, nous savons que vous ne vous laisserez pas abuser par cet ersatz de service public.**

Aujourd'hui, il existe 19 MSAP dans les Alpes-Maritimes et les agents des finances publiques n'y sont déjà pas présents physiquement. Demain, avec les suppressions d'emplois annoncées dans la fonction publique d'État, **c'est un succédané de service public qui est proposé à la population en lieu et place du réseau existant**, certes à améliorer, mais basé sur la proximité et des compétences avérées.

Les «points de contact» à venir seront sans doute assurés par des agents locaux ou des contractuels que les collectivités seront par ailleurs rapidement conduites à financer.

De plus nous savons par expérience que l'existence de ces structures est éphémère.

Les exemples de permanences proposées par notre administration en sont une démonstration flagrante.

Toutes celles qui ont été mises en place pour remplacer un service de proximité se sont étioilées au fil du temps pour disparaître complètement quelques années plus tard. Les communes de Roquesteron, Guillaumes ou Saint-Auban en ont déjà fait les frais. Après la suppression de la trésorerie locale, la promesse d'un accueil régulier a disparue, contraignant les habitants à faire des kilomètres pour obtenir une réponse à leurs besoins.

S'agissant des services fiscaux, **la «réforme» se traduit par une industrialisation des travaux qui conduira à la suppression de services de proximité pour les particuliers et les professionnels.**

L'exemple le plus marquant de ce projet est, en secteur urbain, la suppression annoncée du SIE (Service des Impôts des Entreprises) et du SIP (Service des Impôts des Particuliers) du Cannet. Ce centre des finances publiques permet un accompagnement des populations face à une législation complexe et évolutive, à des difficultés de paiement, ainsi qu'aux dysfonctionnements et difficultés d'usage des nouvelles technologies.

Il en sera de même pour les CFP de Cagnes/Mer et Valbonne, qui perdront leurs services actuels pour des regroupements de services à l'échelon départemental.

**Enfin, la volonté sourde et aveugle du gouvernement d'éradiquer l'accueil physique laisse de côté les exclus du numérique, qui sont souvent aussi les plus fragiles.** Le défenseur des droits ne cesse de dénoncer cette dérive organisationnelle particulièrement néfaste. La cohésion des territoires, l'égalité de traitement de toutes et de tous, l'existence même de la ruralité et de la vie des quartiers dépendent de la présence ou de l'absence des services publics. Pour preuve que gouvernement et administration font peu de cas de ce que les citoyens, les élus et les personnels pourraient leur dire dans cette période dite « de concertation » : une note administrative vient d'imposer la généralisation de l'accueil sur rendez-vous dans toutes les directions et services !

Vous le savez mieux que quiconque, en tant qu'élus de terrain, le service public de proximité est un facteur de lien social essentiel du territoire. Aussi, cette attaque du gouvernement, menée pour de simples questions d'économies de personnels, n'est en aucun cas une modernisation. Il s'agit de la plus grande régression de notre administration depuis sa création. Au-delà de ce prétexte budgétaire se dessine également une volonté de transférer les missions d'État, pour partie aux entreprises privées, et pour une autre aux collectivités territoriales déjà malmenées budgétairement.

**Il s'agit ici d'un enjeu de société majeur. Voulons-nous une société numérisée, robotisée, individualisée à outrance qui n'hésite pas à abandonner les plus fragiles, ou une société basée sur l'humain et le rapport à l'autre qui, a contrario, créent du lien social ?**

Le projet sera bouclé par notre direction et le ministre en octobre. Tout est donc possible si nous nous mobilisons ensemble. Toutes les actions seront utiles : délibérations, débats publics, pétitions citoyennes, interpellations du Directeur des Finances Publiques Départemental, du Ministre, ...

Cette bataille, nous vous appelons à la mener avec nous, à nous aider à expliquer les méfaits de cette réforme, à mobiliser les citoyens sur la nécessité de pérenniser et d'améliorer un service public de pleine compétence, efficace et proche de la population.

La lutte doit s'engager aujourd'hui pour faire en sorte que demain et d'une manière irréversible, la ruralité et les périphéries ne deviennent pas des déserts de service public où l'humain n'aura plus sa place.

Nous vous prions, au nom de tous les agents des finances publiques que nous représentons, de recevoir nos salutations militantes. Nous restons par ailleurs à votre disposition si vous souhaitez échanger sur les impacts que ce projet pourrait avoir dans votre commune s'il restait en l'état.

**Pour FO DGFIP : Christophe Giordano 06 49 15 03 26**

[fo.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr)

**Pour Solidaires Finances Publiques : Christophe CHOVEAU 06 20 61 03 26**

[solidairesfinancespubliques.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr)

**Pour la CGT Finances Publiques : Céline LUNEL 06 21 26 60 33**

[cgt.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr)

**Pour la CFDT Finances Publiques : Michel AIME 06 11 77 16 18**

[cfdt.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cfdt.ddfip06@dgfip.finances.gouv.fr)